

Séance publique du 18 avril 2005

Délibération n° 2005-2633

commission principale : finances et institutions

objet : **Exercice 2005 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis, à l'agrément du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts pour l'année 2004 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits alloués le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

I - Budget principal - Taxe professionnelle

Par rapport séparé, il est demandé au Conseil d'approuver le maintien du taux de la taxe professionnelle unique à 20,01 % en 2005, malgré le déficit annoncé de 6,5 M€, du produit de la taxe professionnelle, par rapport à l'estimation faite au budget primitif.

Par souci de précaution, notamment face aux dépenses engendrées par la viabilité hivernale dont le bilan n'est pas établi à ce jour, et pour maintenir un taux d'endettement raisonnable, il est proposé de compenser cette diminution des recettes par une compression des dépenses de fonctionnement, comme suit :

- frais de communication : - 0,200 M€,

- participations habitat-surcoûts fonciers et échangeur du Tronçon : - 0,500 M€. Cette diminution est rendue possible par l'ajustement des crédits au plus près des besoins pour les opérations programmées en 2005, en prenant en compte un début d'effet de notre politique d'aide aux organismes de logements sociaux par la mise à disposition de terrains, acquis par la Communauté urbaine sur la section d'investissement, qui permet de réduire les surcoûts fonciers versés sur la section de fonctionnement.

- subventions en matière de développement économique : - 0,500 M€,

- baisse de l'autofinancement de 3,879 M€ entraînant une diminution des crédits opérationnels d'investissement en attente d'affectation du même montant,

- attribution de compensations : - 1,204 M€. Cette diminution provient de l'ajustement des prévisions lié aux informations issues des rôles supplémentaires.

Ces mesures pourraient être complétées à la prochaine décision modificative de juillet 2005, notamment au vu des résultats du coût définitif de la viabilité hivernale.

L'attention particulière sur l'engagement des dépenses de fonctionnement en 2005 devra donc être poursuivie tout au long de l'exercice.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - taxe professionnelle - tableau n° 1 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
compte 657 480 subvention de fonctionnement à autres organismes privés fonction 90	- 500 000,00		
compte 657 110 subvention d'équipement de l'Etat fonction 824 opération 0733 - échangeur du Tronchon	- 100 000,00		
compte 657 170 subvention d'équipement aux autres établissements publics locaux fonction 72 opération 0116 - habitat adapté et surcoût foncier	- 200 000,00		
compte 657 280 subvention d'équipement aux autres organismes privés fonction 72 opération 0116 - habitat adapté et surcoût foncier	- 200 000,00		
compte 739 610 attribution de compensation (versées) fonction 01	- 1 346 908,00	compte 732 100 attribution de compensation (reçues) fonction 01	143 170,00
compte 623 100 annonces et insertion fonction 023	- 200 000,00	compte 731 140 fiscalité directe - taxe professionnelle fonction 01	- 7 269 000,00
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0569 - en attente d'affectation	- 3 878 922,00	compte 748 330 Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle fonction 01	700 000,00
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 3 878 922,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 3 878 922,00

II - Budget principal -

A - Section de fonctionnement

Les intérêts moratoires et les annulations de titres sur exercice antérieur sont pris en charge par les directions, qui ne disposent cependant pas des crédits correspondants au budget principal. La direction des finances alimente donc les lignes concernées selon les besoins exprimés, puis réalise des virements de régularisation à partir des crédits des services. Les écritures du renvoi n° 1 permettent de réapprovisionner ces lignes du chapitre 67 à hauteur de 23 192,49 € pour les intérêts moratoires et de 7 962,93 € pour les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Par rapport séparé, il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions à quatre organisations de solidarité internationale de l'agglomération lyonnaise :

- 10 000 € à l'association Bioforce,
- 4 000 € à l'association Bioport,
- 10 000 € au comité de jumelage Rillieux la Pape-Natitingou au Bénin,
- 6 000 € à l'association Triangle génération humanitaire.

Par ailleurs, une subvention de 29 000 € a été accordée à l'association Economie et humanisme au titre de l'année 2005, par délibération en date du 14 mars 2005. Les crédits nécessaires au versement de ces subventions proviennent de la ligne études diverses de la direction prospective et stratégie d'agglomération (renvoi n° 2).

Des travaux de modification de la signalisation directionnelle sur l'autoroute A6 à Lyon et à Ecully et sur le boulevard périphérique sud à Saint Fons ont été réalisés par l'Etat. La convention en date du 9 avril 2004, passée entre la communauté urbaine de Lyon et l'Etat, prévoyait le financement de ces travaux sous forme d'un fonds de concours d'un montant maximum de 11 500 €. Le montant définitif à verser, calculé sur la base des dépenses effectivement réalisées, s'élève à 7246,72 € et est financé à partir du compte relations publiques (renvoi n° 3).

Le renvoi n° 4 correspond à des annulations sur les exercices antérieurs de titres de recettes relatifs à des réfections de tranchées, consécutives à des doublons informatiques ou à des litiges. Les crédits nécessaires proviennent de la ligne travaux d'entretien de la voirie pour 190 000 € et de la ligne travaux d'entretien des trottoirs pour 135 362,09 €.

Le renvoi n° 5 correspond à des régularisations sur les exercices antérieurs de titres de recettes relatifs à des occupations du domaine public. Les crédits nécessaires, d'un montant de 1 058,35 €, sont prélevés à partir de la ligne honoraires.

Le montant facturé à la société Générale hydraulique mécanique (GHM) pour les royalties perçues sur le marché de mobilier urbain nécessite un réajustement au titre de l'exercice 2003 et du 1er semestre 2004. Les crédits nécessaires sont prélevés sur la ligne fournitures de voirie pour un montant de 574,52 € (renvoi n° 6).

L'engagement relatif aux frais d'affranchissement 2004 n'a pas été réalisé en totalité et n'a pas été reporté. Afin de ne pas grever le budget 2005, ce qui perturberait la mise en place du système de facturation des dépenses d'affranchissement aux services, il est proposé de réapprovisionner la ligne affranchissements de 21 700 €, à partir des dépenses imprévues (renvoi n° 7).

Par rapport séparé, il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention passée dans le cadre du programme d'études, plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines avec l'université Lumière Lyon II ainsi que le versement d'une participation de 90 000 € à cet organisme, dont 30 000 € au titre de l'exercice 2005, à inscrire sur l'opération urbanisme territorial. Le financement s'opère à partir d'un mouvement de crédit interne à l'opération (renvoi n° 8).

La délibération n° 2005-2428 en date du 17 janvier 2005 approuve la signature d'une convention avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) et le versement d'une subvention de 95 000 € destinée au soutien à l'animation des éco-acteurs et au projet Université d'été de l'environnement. La subvention inscrite au budget principal 2005 pour l'Appel étant de 55 000 €, il convient d'augmenter la prévision de 40 000 € à partir de l'opération développement durable-communication-salons (renvoi n° 9).

La communauté urbaine de Lyon participe au programme d'échanges européen Beri sur la reconversion des friches industrielles (délibération n° 2004-2039 en date du 12 juillet 2004). La ville de Belfast assure le pilotage de ce réseau d'échanges et perçoit, à ce titre et outre les recettes du Feder, des subventions des autres villes partenaires qui s'engagent, par ailleurs, à animer un réseau local. La participation de la Communauté urbaine s'élève pour 2005 à 10 000 €, financés à partir de l'opération RPZI Thèmes transversaux (renvoi n° 10).

La communauté urbaine de Lyon souhaite favoriser le rayonnement de Lyon sur le plan international et créer les conditions favorables au développement économique et à la mise en valeur de son territoire. Les travaux de l'association Lasaire (laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges) constituent une base de réflexions et d'échanges utiles pour les objectifs précités. La délibération n° 2005-2486 en date du 14 février 2005 approuve la signature d'une convention avec l'association Lasaire et le versement d'une subvention de 45 000 € au titre de ses actions 2005 et, notamment, la tenue de sa huitième biennale sur le thème de l'Europe élargie et la mondialisation. Les modalités de la participation communautaire n'étant pas connues au moment du vote du budget principal 2005, un mouvement de crédit est nécessaire à partir de la ligne annonces et insertions de la direction de la communication (renvoi n° 11).

Par délibération n° 2003-1061 en date du 3 mars 2003, la Communauté urbaine a approuvé le versement d'un fonds de concours de 1,908 M€ à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) ainsi que la signature d'une convention avec cet organisme. Cette aide financière est destinée à la construction de l'Institut multidisciplinaire de biochimie des lipides (IMBL) et est débloquée au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La participation 2005 s'élève à 630 000 €. Elle est financée à partir des dépenses imprévues pour 581 660 € et des crédits disponibles au budget prévisionnel du Forum Global City pour 48 340 €. (renvoi n° 12).

Les salaires du personnel communautaire intervenant dans le cadre du projet européen Interact ouvrent droit à une participation de l'Europe. Le renvoi n° 13 propose un mouvement de crédit équilibré en dépenses et en recettes d'un montant de 48 328 €, de l'opération Interact vers le budget général.

La délibération n° 2002-0807 en date du 4 novembre 2002 a approuvé la convention signée entre la Communauté urbaine, la Secil (société d'exploitation de la cité internationale de Lyon) et la Sem Cité internationale, en vue de la mise en place de moyens communs de promotion du projet d'extension du palais des congrès. Cette convention prévoit la mise à disposition d'une partie des locaux loués par la Sem de la Cité internationale aux autres signataires. En contrepartie, chaque occupant participe financièrement aux charges induites. Selon les modalités fixées dans la convention, la part de la Communauté urbaine est versée sous forme de subvention à la Sem Cité internationale. Une régularisation de 4670,84 € est à mandater au titre de l'exercice 2004, après calcul du décompte de charges définitif de cet exercice. Les crédits seront prélevés sur la ligne relations publiques de la direction des grands projets (renvoi n° 14).

La convention passée avec le comité de la foire de Lyon (Cofil) prévoit le versement d'une participation financière de 10 M€ au titre du développement et de l'extension du parc Eurexpo. S'agissant d'un fonds de concours, amortissable sur dix ans, il convient de régulariser les écritures passées en 2004 sur le compte subventions d'équipement (amortissements sur cinq ans) ainsi que la prévision du budget principal 2005 afin de profiter de l'amortissement sur dix années. Les mouvements du renvoi n° 15 correspondent à ces régularisations comptables.

La Communauté urbaine étant chef de file du projet européen Proact Asia Urbs, le renvoi n° 16 correspond au reversement aux autres partenaires d'une partie de la subvention perçue de l'Union européenne. La prévision de recette ayant été reportée en 2005 pour un montant de 142 622,98 €, le financement s'opère à la fois à partir d'un ajustement de cette prévision de 2602,24 € et à partir de la ligne frais de réception de la direction prospective et stratégie-mission internationale pour 74 671,78 € (renvoi n° 16).

Pour conduire les études des projets de ZAC, des crédits complémentaires pour 1M€ seraient nécessaires. Le financement est trouvé par le décalage du calendrier de réalisation de l'échangeur du Tronchon avec l'Etat (renvoi n° 16 bis).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 2 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 1			
compte 622 800 diverses rémunérations d'intermédiaires fonction 01	- 31 155,42		

compte 671 100 intérêts moratoires et pénalités sur marché fonction 01	23 192,49		
compte 673 000 titres annulés sur exercice antérieur fonction 01	7 962,93		
renvoi n° 2			
compte 617 800 études diverses fonction 04	- 59 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04	59 000,00		
renvoi n° 3			
compte 623 800 relations publiques fonction 822	- 7 246,72		
compte 657 110 subventions d'équipement à l'Etat fonction 822	7 246,72		
renvoi n° 4			
compte 615 231 travaux d'entretien de la voirie fonction 822	- 190 000,00		
compte 615 232 travaux d'entretien des trottoirs fonction 822	- 135 362,09		
compte 673 000 titres annulés sur les exercices antérieurs fonction 822	325 362,09		
renvoi n° 5			
compte 622 600 honoraires fonction 822	- 1 058,35		
compte 673 000 titres annulés sur les exercices antérieurs fonction 822	1 058,35		
renvoi n° 6			
compte 606 330 fournitures de voirie fonction 822	- 574,52		

compte 673 000 titres annulés sur les exercices antérieurs fonction 822	574,52		
renvoi n° 7			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 21 700,00		
compte 626 100 frais d'affranchissements fonction 020	21 700,00		
renvoi n° 8			
compte 617 400 études d'urbanisme et d'aménagement fonction 824 opération 0854 - urbanisme territorial	- 30 000,00		
compte 657 370 subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux fonction 824 opération 0854 - urbanisme territorial	30 000,00		
renvoi n° 9			
compte 623 300 foires et expositions fonction 90 opération 0873 - développement durable communication salon	- 30 000,00		
compte 622 800 autres rémunérations d'intermédiaires fonction 90 opération 0873 - développement durable communication salon	- 10 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0872 - soutien aux éco- acteurs	40 000,00		
renvoi n° 10			
compte 622 800 autres rémunérations d'intermédiaires fonction 90 opération 0865 - RPZI thèmes transver- saux	- 5 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0865 - RPZI thèmes transver- saux	- 5 000,00		

compte 657 340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 824 opération 0932 - projet européen Beri	10 000,00		
renvoi n° 11			
compte 623 100 annonces et insertions fonction 023	- 45 000,00		
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 90 opération 0564 - actions économiques transversales	45 000,00		
renvoi n° 12			
compte 022 000 dépenses imprévues de fonctionnement fonction 01	- 581 660,00		
compte 623 300 foires et expositions fonction 824	- 48 340,00		
compte 657 580 fonds de concours autres organismes publics fonction 824 opération 0532 - contrat de plan, recherche enseignement supérieur	630 000,00		
renvoi n° 13			
compte 628 780 remboursement de frais autres organismes fonction 90 opération 784 - Interact	48 328,00	compte 641 900 remboursement de rémunération du personnel fonction 020	48 328,00
renvoi n° 14			
compte 623 800 relations publiques fonction 824	- 4 670,84		
compte 657 410 subventions de fonctionnement aux SEM fonction 820 opération 0539 - Lyon 6° Salle 3000	4 670,84		
renvoi n° 15			
compte 657 580 fonds de concours aux autres organismes publics fonction 90 opération 0554 - Eurexpo	8 000 000,00	compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 90 opération 0554 - Eurexpo	8 000 000,00

compte 657 280 subventions d'équipement aux autres organismes publics fonction 90 opération 0554 - Eurexpo	- 2 000 000,00		
compte 657 580 fonds de concours aux autres organis - mes publics fonction 90 opération 0554 - Eurexpo	2 000 000,00		
renvoi n° 16			
compte 657 340 subventions de fonctionnement aux communes fonction 04 opération 0953 - Proact Asia Urbs	43 327,00	compte 747 700 budgets communautaires et fonds structurels européens fonction 04 opération 0953 - Proact Asia Urbs	2 602,24
compte 657 480 subventions de fonctionnement aux autres organismes privés fonction 04 opération 0953 - Proact Asia Urbs	33 947,02		
compte 625 700 frais de réceptions fonction 04	- 74 671,78		
renvoi n° 16 bis			
compte 657 110 subvention d'équipement à l'Etat fonction 824 opération 0733 - Dardilly échangeur du Tronchon	- 1 000 000,00		
compte 617 300 étude préalable fonction 824 opération 0973 - urbanisme opérationnel	+ 1 000 000,00		

B - Section d'investissement

Les inscriptions ouvertes au budget 2005 n'identifient que partiellement les prévisions d'investissement opérationnel, pour le compte de tiers notamment, qui découlent de la programmation pluriannuelle 2003-2007. L'ouverture des inscriptions opérationnelles s'effectue durant tout l'exercice comptable soit par virement de crédits à partir de lignes ouvertes au budget primitif, soit par décisions modificatives pour certains chapitres budgétaires et certaines prévisions de recettes telles que les subventions d'équipement.

Dans le cadre des crédits affectés à la protection de la nature et de l'environnement, l'Etat a accordé à la communauté urbaine de Lyon une subvention de 33 000 €, par arrêté en date du 23 décembre 2003, pour financer les études préalables aux aménagements de lutte contre les crues du ruisseau du Ravin à Fontaines sur Saône et à Sathonay Camp. La totalité de la subvention sera encaissée en 2005. Pour procéder à l'émission du titre de recette, il convient d'ouvrir le compte 132 100 pour cette somme et d'affecter la contrepartie en dépenses, compte 203 100 frais d'étude, sur l'opération en attente d'affectation (renvoi n° 17).

En 1999, la Communauté urbaine et la ville de Lyon ont décidé d'assumer la réalisation de travaux connexes à l'aménagement des deux lignes de tramway T 1 et T2. De ce fait, la ville de Lyon a confié à la Communauté urbaine, par convention en date du 22 novembre 2004, les travaux d'éclairage et de fontainerie de la place Gabriel Péri et de ses abords à Lyon 3°. Les paiements relatifs à ces réalisations s'élèvent à 1 176 050 € et sont couverts par une recette équivalente enregistrée au chapitre 458 267. Le solde de la participation de la Ville pour l'installation de l'éclairage public boulevard Eugène Deruelle (convention déposée en préfecture le 4 février 2004) peut également faire l'objet d'une inscription à hauteur de 99 091,86 € au chapitre 458 265 (renvoi n° 18).

Pour d'autres mandats de travaux confiés à la Communauté, il est nécessaire de prévoir, dès à présent, le réajustement des prévisions initialement inscrites au budget primitif 2005 ou l'ouverture de crédits nouveaux pour effectuer soit le paiement des prestations en cours, soit l'encaissement des participations correspondantes.

En dépenses, la mise en place des crédits est assurée à partir des lignes ouvertes au chapitre 23 immobilisation en cours. Les propositions concernent les opérations suivantes (renvoi n° 19) :

- pour 40 000 € : chapitre 458 110 - Lyon 3° : espaces verts et éclairage public rue Gandolière (opération n° 0665),
- pour 50 000 € : chapitre 458 120 - Vénissieux : espaces extérieurs, espaces verts et éclairage public du centre commercial Monmousseau (opération n° 0635),
- pour 800,90 € : chapitre 458 129 - Saint Genis Laval : espaces extérieurs du quartier Champlong pour solder l'opération après l'approbation du bilan de clôture de la Serl présenté au Conseil lors de sa séance du 14 mars dernier (opération n° 0269),
- pour 274 000 € : chapitre 458 152 - Vénissieux : espaces extérieurs et éclairage public aux abords du groupe scolaire Léo Lagrange (opération n° 0623),
- pour 16 932,53 € : chapitre 458 154 - Vaulx en Velin : éclairage du site propre axe T 1 (opération n° 0035).

En recettes, il s'agit de prévoir l'encaissement des participations suivantes (renvoi n° 20) :

- pour 23 000 € : chapitre 458 202 - solde du concours financier de la ville d'Oullins pour l'aménagement de la place Roger Salengro (convention en date du 26 septembre 2002 - opération n° 0393),
- pour 812 400 € : chapitre 458 249 - moitié du coût prévisionnel des travaux réalisés pour la 2° tranche du parc de Gerland pour le compte de la ville de Lyon (convention en date du 12 juillet 2004 - opération n° 0800),
- pour 17 215,20 € : chapitre 458 257 : solde de la subvention de l'Etat (arrêté en date du 8 janvier 2001) et pour 45 735 € : solde de la participation de la ville de Lyon (convention en date du 8 juillet 2003) au titre de l'opération d'aménagement des espaces de proximité des barres 530 et 540, quartier de la Duchère, (opération n° 0702),
- pour 4 390,19 € : chapitre 458 274 : solde de la subvention de l'Etat (arrêté en date du 8 janvier 2001) pour l'aménagement des espaces extérieurs aux abords du bâtiment UC 6 A à Bron-Parilly, les fonds attendus de la commune de Bron, conformément à la convention en date du 4 novembre 2003 pour 114 336,76 € et 181 414,33 € de l'union européenne au titre des actions Feder et Feoga (opération n° 0597),
- pour 35 442,20 € : chapitre 458 276 : le solde de la subvention de l'Etat (arrêté en date du 7 novembre 2002) et pour 73 175,40 € le solde de la recette attendue de la ville de Lyon (convention en date du 8 juillet 2003) pour les espaces extérieurs aux abords de la barre 550, quartier de la Duchère (opération n° 0704),
- pour 58 000 € : chapitre 458 284 : le solde de la subvention de l'Etat (arrêté en date du 23 décembre 2002) et pour 134 155 € la contribution financière de la SA HLM Erilia (convention reçue le 8 septembre 2003) destinés à financer les travaux de requalification des espaces extérieurs de la copropriété Mont Blanc à Rillieux la Pape (opération n° 0608).

En investissement, les avances forfaitaires, versées pour des marchés dont le seuil est supérieur à 90 000 € HT, sont imputées au compte 238 110. Les versements de ces avances, comme leur récupération avant l'achèvement des prestations, sont à prévoir pour les opérations de développement économique, de la politique de la ville ou de l'aménagement urbain. Une prévision de 300 000 €, en dépenses comme en recettes, peut, dès à présent, faire l'objet d'une proposition présentée au renvoi n° 21.

compte 458 120 dépenses de travaux pour tiers Vénissieux-Monmousseau fonction 824	+ 50 000,00		
compte 458 129 dépenses de travaux pour tiers DSU Champlont fonction 824	+ 800,90		
compte 458 152 dépenses de travaux Vénissieux - Léo Lagrange fonction 824	+ 274 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 364 800,90		
compte 458 154 dépenses de travaux pour tiers Vaulx en Velin - réseau intermé- diaire fonction 821	+ 16 932,53		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	- 16 932,53		
renvoi n° 20			
compte 231 510 travaux de voirie	+ 1 537 264,08	compte 458 202 recettes de travaux pour tiers Oullins - place Salengro fonction 823	+ 23 000,00
opération 0569 fonction 824		compte 458 202 recettes de travaux pour tiers Lyon 7° - parc de Gerland 2° tranche fonction 824	+ 812 400,00
		compte 458 257 recettes de travaux pour tiers Lyon 9° - Sauvegarde fonction 824	+ 62 950,20
		compte 458 274 recettes de travaux pour tiers Bron-Parilly UC 6 galaxie fonction 824	+ 338 141,28
		compte 458 276 recettes de travaux pour tiers Lyon 9° - barre 550 fonction 824	+ 108 617,60
		compte 458 284 recettes de travaux pour tiers Rillieux la Pape - Erilia fonction 824	+ 192 155,00

renvoi n° 21			
compte 238 110 avances forfaitaires sur marchés fonction 824	+ 300 000,00	compte 238 110 avances forfaitaires sur marchés fonction 824	+ 300 000,00
renvoi n° 22			
compte 202 100 frais d'études d'élaboration, de modification, de révision fonction 824	- 19 842,15		
compte 134 500 participation pour non-réalisation aires de stationnement fonction 824	+ 19 842,15		
compte 215 110 voirie terrestre fonction 822	- 542,72		
compte 132 800 autres subventions d'équipement non transférable fonction 822	+ 542,72		
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 38 184,61	compte 231 510 travaux de voirie fonction 090	+ 38 184,61
compte 458 133 dépenses de travaux pour tiers Lyon 7° - parc de Gerland fonction 824	+ 61 501,23	compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 23 016,61
		compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 38 484,62
compte 238 110 avance forfaitaire sur marché fonction 812	+ 719 532,00	compte 231 580 travaux sur bâtiments indus- triels fonction 812	+ 719 532,00
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 9 124,74	compte 231 510 travaux de voirie fonction 823	+ 9 124,74
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 3 771,28	compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	+ 3 771,28
compte 458 102 dépenses de travaux pour tiers Oullins - place Roger Salengro fonction 823	+ 181 317,31	compte 231 510 travaux de voirie fonction 823	+ 181 317,31

compte 132 100 subvention Etat et établissements nationaux fonction 824	+ 71 946,57	compte 458 274 recettes de travaux tiers Bron-Parilly UC6 Galaxie fonction 824	+ 71 946,57
compte 132 200 subvention des Régions fonction 824	+ 36 587,70	compte 458 239 recettes de travaux tiers Vénissieux - Pyramide fonction 824	+ 36 587,70
compte 202 100 frais d'études d'élaboration, de modification, de révision fonction 824	- 5 843,22		
compte 134 500 participation pour non-réalisation aires de stationnement fonction 824	+ 5 843,22		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 40 292,18		
compte 134 300 plan d'aménagement d'ensemble fonction 824	+ 40 292,18		
compte 211 200 terrains de voirie opération 0569 fonction 822	+ 19 533,50	compte 213 200 immeuble du domaine privé fonction 824	+ 6 389,00
		compte 213 200 immeuble du domaine privé fonction 820	+ 13 144,50
compte 231 510 travaux de voirie opération 0569 fonction 822	+ 23 248,47	compte 458 100 dépenses de travaux tiers acquisitions foncières fonction 824	+ 23 248,47
renvoi n° 23			
compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus opération 0569 fonction 020	+ 11 730,00	compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus fonction 822	+ 8 500,00
		compte 165 000 dépôts et cautionnements reçus fonction 020	+ 3 230,00
renvoi n° 24			
compte 020 000 dépenses imprévues d'investisse- ment fonction 01	+ 1 083 805,37	compte 276 400 créances sur des particuliers fonction 01	+ 1 083 805,37

renvoi n° 25			
compte 231 580 travaux sur bâtiments industriels fonction 812	+ 95 264,02	compte 203 100 frais d'études fonction 812	+ 95 264,02
compte 218 300 matériel de bureau et informatique fonction 020	+ 9 316,84	compte 203 100 frais d'études fonction 020	+ 9 316,84
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	+ 4 656,18	compte 203 300 frais d'insertion fonction 824	+ 4 656,18

III - Budget principal - mouvements intersections

Les frais de logiciels, de matériels de bureau et informatique, de biens meubles et immeubles de rapport, de véhicules, objet de paiements en 2004, sont à amortir à compter de 2005. Pour tenir compte de ces nouveaux étalements, la prévision ouverte au budget primitif doit être ajustée de 1 192 228 € en dépenses chapitre 68, comme en recettes chapitre 28 (renvoi n° 26).

La communauté urbaine de Lyon s'est engagée, par délibération en date du 13 décembre 2004, à céder à prix coûtant, à la société d'économie mixte (SEM) de la Cité internationale, divers volumes d'une valeur de 1 875 293,39 € construits par la Communauté urbaine dans le cadre de la salle 3000 et devant être rétrocédés par ladite Sem aux constructeurs des derniers programmes immobiliers en état futur d'achèvement. Cette vente est consentie en paiement échelonné, à savoir 5 %, à l'acte de cession, soit 93 763 €, 90 % à la livraison des volumes et 5 % à la levée des réserves. Le prix de vente est constaté au chapitre 775 200 pour 1 875 293,39 € et la sortie patrimoniale pour la même valeur au compte 213 800. La créance est inscrite au compte 276 400 pour un montant de 1 875 293,39 €. L'encaissement du produit de la vente dans sa totalité sera réalisé sur l'exercice (renvoi n° 27).

Par une décision de Bureau délibératif en date du 2 juin 2003, la Communauté urbaine décide de rétrocéder à monsieur Tournier un terrain contigu à sa propriété, sur la commune de Saint Priest, au prix de 14 920,50 €. La valeur historique de ce tènement de 16 085,64 € génère une moins-value de 1 165,14 € (renvoi n° 28).

Divers échanges fonciers font également l'objet de décisions modificatives, ils sont présentés ci-après.

La Communauté urbaine remet à la ville de Villeurbanne plusieurs terrains que celle-ci a déjà aménagés en espaces verts ou utilisés pour la réalisation de l'Astroballe, pour un prix de 859 812,46 €. Par ailleurs, la ville de Villeurbanne cède à la Communauté urbaine un ensemble de biens concernés par des opérations de voirie d'une valeur identique. Une plus-value de 318 322,06 € doit être enregistrée puisque la sortie au patrimoine communautaire des biens remis est effectuée pour 541 490,40 € (renvoi n° 29).

Dans la continuité du projet de réhabilitation du quartier Mermoz (décision de bureau du 1er mars 2004), il est procédé à l'échange avec l'Opac du Grand Lyon de terrains situés place André Latarget à Lyon 8°. Le prix des biens échangés est fixé à 115 000 € (renvoi n° 30).

Pour mener à bien l'opération de renouvellement urbain du quartier du Bachut à Lyon 8°, une transaction est réalisée avec l'Opac du Rhône. La parcelle cédée par la Communauté urbaine est située entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet; sa valeur comptable représente 53 280 €. Le prix de la parcelle acquise est fixé à 480 €. Le paiement de la soulte due (52 800 €) est également à prévoir compte 7 781 valeur des immobilisations acquises par voie d'échange (renvoi n° 31).

La ville de Lyon a fait part à la Communauté urbaine de son intérêt pour un terrain situé dans le parc d'activités Santy-Sarrazin à Lyon 8°, pour la construction d'un gymnase. Un accord de principe est intervenu. Or, les dimensions de la parcelle nécessaire à la construction de cet équipement diffèrent quelque peu de celle du tènement communautaire. Il a donc été convenu avec la Serl, propriétaire du terrain contigu, de procéder à un échange foncier avant d'effectuer la transaction foncière avec la ville de Lyon. Le bien cédé à la Serl est évalué à 37 136,82 €, le prix du terrain reçu par la Communauté urbaine est fixé à 69 139,61 €. La soulte de 32 002,79 € à la charge de la collectivité, a été payée en 2004. La sortie patrimoniale du foncier remis doit être constatée pour 133 606,72 € ainsi que la moins-value de 96 469,90 € résultant de cet échange (renvoi n° 32).

La dernière décision modificative, pour ce type de transaction, détaille l'échange entre la Communauté urbaine et les consorts Maisonneuve, de deux volumes situés 6, place Benoît Crépu à Lyon 5°. Cet échange sans soulte s'effectue au prix de 9000 €. Une moins-value de 2 258,45 € est réalisée compte tenu de la valeur historique du bien vendu de 11 258,45 € (renvoi n° 33).

Par convention en date du 24 septembre 1996, la Communauté urbaine s'est vu confier par l'Opac du Rhône, un mandat de travaux pour l'aménagement du parking et le traitement des espaces extérieurs du centre commercial sis place du Commerce à Pierre Bénite. Lesdits ouvrages ont été remis par procès-verbal du 13 mars 2000. Les dépenses réalisées entre 1999 et 2000, au chapitre 458 112, s'élèvent à 733 228,28 €. La Commune a participé à cette opération à hauteur de 320 142,94 € (chapitre 458 222). Pour la clôture de ce mandat de travaux, la collectivité apporte son concours financier pour un montant de 413 085,34 €. Cet apport est constaté au compte 6 741 subvention d'équipement en nature, en contrepartie d'un titre de recette pour ordre, émis au chapitre d'investissement 458 222. Cette écriture suppose une diminution de l'autofinancement correspondant au montant de la subvention (renvoi n° 34).

Le financement des indemnités de concours relatives à l'opération Lyon 4° - boulevard de la Croix-Rousse-Gros Cailloux a été intégré en section d'investissement, alors que le mandatement interviendra en section de fonctionnement. Le virement entre sections permet la réintégration de la somme de 119 994,76 € en section de fonctionnement (renvoi n° 35).

Le terrain communautaire situé à l'angle du boulevard Stalingrad, du cours André Philip et de la rue Louis Guérin a été cédé à la société Bouygues immobilier en 2001 en vue d'y réaliser des bureaux. Par décision n° B-2002-0444 en date du 11 mars 2002, le Bureau délibératif a accepté un dédommagement de 60 979,61 € à déduire du prix de vente, à la suite de la découverte d'un réseau de fibres optiques sur le terrain cédé, ayant entraîné un surcoût de travaux pour cette société. Les écritures mentionnées au renvoi n° 36 permettent de régulariser les écritures d'ordre correspondantes.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal - mouvements intersections - tableau n° 4 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 26		compte 280 510 amortissement logiciels net de taxe fonction 020	+ 392 829,00
		compte 281 320 amortissement immeuble domaine privé fonction 020	+ 303 194,00
		compte 281 571 véhicules voirie et propreté fonction 813	+ 235 436,00
		compte 281 571 véhicules voirie et propreté fonction 812	+ 145 715,00
		compte 281 820 amortissement véhicules légers fonction 820	+ 17 963,00

		compte 281 830 amortissement matériels de bureau et informatique fonction 020	+ 97 091,00
compte 023 000 virement à la section d'investisse- ment fonction 01	- 1 192 228,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionne- ment fonction 01	- 1 192 228,00
compte 681 100 dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles fonction 01	+ 1 192 228,00		
renvoi n° 27			
compte 276 400 créances sur des particuliers fonction 824	+ 1 875 293,39	compte 276 400 créances sur des particuliers fonction 01	+ 1 875 293,39
compte 675 000 valeurs comptables immobilisa- tion fonction 824	+ 1 875 293,39	compte 775 200 produits cession en annuité fonction 824	+ 1 875 293,39
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 opération 0569	+ 1 875 293,39	compte 213 800 autres constructions fonction 824	+ 1 875 293,39
renvoi n° 28			
compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisa- tion fonction 820	+ 16 085,64	compte 775 100 produits cessions d'immobilisation fonction 820	+ 14 920,50
compte 192 000 réalisation postérieure à 1997 fonction 01	+ 1 165,14	compte 776 100 différences réalisations négatives fonction 01	+ 1 165,14
compte 020 000 dépenses imprévues d'investis- sment fonction 01	+ 14 920,50	compte 211 200 terrains de voirie fonction 820	+ 16 085,64
renvoi n° 29			
compte 211 200 terrains de voirie fonction 822	+ 859 812,46	compte 778 100 immobilisations acquises par échan- ge fonction 824	+ 859 812,46
compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisa- tion fonction 820	+ 541 490,40	compte 211 800 autres terrains fonction 820	+ 541 490,40
compte 676 100 différences réalisations positives fonction 01	+ 318 322,06	compte 192 000 réalisation postérieure à 1997 fonction 01	+ 318 322,06

renvoi n° 30 compte 211 300 terrains aménagés autre que voirie fonction 824 compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820	+ 115 000,00 + 115 000,00	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 820	+ 115 000,00 + 115 000,00
renvoi n° 31 compte 211 200 terrains de voirie fonction 822 compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820 compte 020 000 dépenses imprévues d'investissement fonction 01	+ 480,00 + 53 280,00 + 52 800,00	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 820 compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824	+ 480,00 + 53 280,00 + 52 800,00
renvoi n° 32 compte 211 100 terrains nus fonction 824 compte 675 100 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820 compte 192 000 réalisation postérieure à 1997 fonction 01	+ 37 136,82 + 133 606,72 + 96 469,90	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824 compte 211 800 autres terrains fonction 820 compte 776 100 différences réalisations négatives fonction 01	+ 37 136,82 + 133 606,72 + 96 469,90
renvoi n° 33 compte 211 500 terrains bâtis fonction 824 compte 675 000 valeurs comptables d'immobilisation fonction 820 compte 192 000 réalisation postérieure à 1997 fonction 01	+ 9 000,00 + 11 258,45 + 2 258,45	compte 778 100 immobilisations acquises par échange fonction 824 compte 211 300 terrains aménagés autre que voirie fonction 820 compte 776 000 différences réalisations négatives fonction 01	+ 9 000,00 + 11 258,45 + 2 258,45

renvoi n° 34			
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 413 085,34	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 413 085,34
compte 674 100 subvention d'équipement en nature fonction 824	+ 413 085,34	compte 458 222 recettes de travaux pour tiers DSU - Pierre Bénite fonction 824	+ 413 085,34
renvoi n° 35			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822 opération 0184 - Lyon 4° boulevard de la Croix-Rousse	- 119 994,76		
compte 671 800 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion fonction 822 opération 0184 - Lyon 4° boulevard de la Croix-Rousse	+ 119 994,76		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 119 994,76	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 119 994,76
renvoi n° 36			
compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 01	+ 60 979,61	compte 276 400 créances sur des particuliers fonction 824	+ 60 979,61
compte 192 000 différence sur réalisation négative fonction 01	+ 60 979,61	compte 773 000 mandats annulés sur exercices antérieurs fonction 01	+ 60 979,61

IV - Budget annexe des eaux - section d'investissement -

Une annulation de titre émis sur l'exercice 2004 et sa réémission pour la somme de 8 854,84 € sont présentées au renvoi n° 37.

Comme pour le budget principal, et pour assurer le paiement des avances forfaitaires sur marchés et leur régularisation, une prévision de 100 000 € pourrait être ouverte en dépenses et en recettes d'investissement (renvoi n° 38).

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget des eaux - section d'investissement - tableaux n° 5 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 37 compte 131 800 autres subventions d'équipement fonction 111	+ 8 854,84	compte 138 100 autres subventions d'équipement fonction 111	+ 8 854,84
renvoi n° 38 compte 238 110 avances sur marché fonction 111	+ 100 000,00	compte 238 110 avances sur marché fonction 111	+ 100 000,00

V - Budget de l'assainissement - section d'exploitation -

Dans le cadre de conventions passées avec l'Agence de l'eau, le budget de l'assainissement perçoit des subventions au titre de diverses actions, telles que la réalisation d'un plan de communication pour la création du service d'assainissement non collectif ou la fête de l'eau 2004. Par ailleurs, une partie des crédits destinés au paiement des factures d'électricité a été amputée afin de faire face à l'augmentation de 41 % de la redevance VNF. Le montant total des subventions Agence de l'eau perçues, soit 248 100 €, est donc réaffecté sur la ligne électricité (renvoi n° 39).

Les titres de recettes émis au titre de la redevance de raccordement à l'égout font l'objet d'annulations sur exercices antérieurs, en cas de caducité des permis de construire. Le financement de ces annulations, d'un montant de 50 000 €, est réalisé à partir d'un ajustement de la prévision des recettes à percevoir en 2005 (renvoi n° 40).

Exercice 2004 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation - tableau n° 6 -

Imputation	Dépenses	Imputation	Recettes
renvoi n° 39 compte 606 120 électricité fonction 222	+ 248 100,00	compte 748 000 autres subventions d'exploitation fonction 222	+ 248 100,00
renvoi n° 40 compte 673 000 titres annulés sur exercices antérieurs fonction 222	+ 50 000,00	compte 704 300 ventes sur réseaux existants fonction 222	+ 50 000,00

VI - Budget annexe de l'assainissement - section d'investissement -

300 000 € d'inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes peuvent être ouvertes, compte 238 110, pour financer le paiement des avances forfaitaires sur marchés et leur remboursement (renvoi n° 41).

Entre 1970 et 1987, la Communauté urbaine a versé à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl) et à la Seda des avances enregistrées au compte 27 autres immobilisations financières, pour la réalisation de travaux dans des ZAC et des ZUP. Cette créance de 2 904 328,57 € doit être immobilisée sur le compte 215 321 réseaux d'assainissement. Pour cet objet, des écritures pour ordre sont présentées (renvoi n° 42) en dépenses et en recettes pour le montant précité.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 7 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 41			
compte 238 110 avances sur marché fonction 222	+ 300 000,00	compte 238 110 avances sur marché fonction 222	+ 300 000,00
renvoi n° 42			
compte 215 321 réseaux d'assainissement fonction 222	+ 2 904 328,57	compte 276 400 créance sur des particuliers fonction 222	+ 2 904 328,57

VII - Budget principal et budget annexe de l'assainissement - mouvements inter-budgétaires -

Dans le cadre des aménagements de voirie et d'urbanisme, la direction de l'eau réalise des travaux permettant le recueillis des eaux pluviales. Les dépenses correspondantes sont financées hors taxe, par le budget principal et réalisé dans le budget de l'assainissement après constatation d'une subvention d'équipement.

Le montant des inscriptions pour ces travaux s'élève respectivement à :

- pour les opérations suivies par la direction de la voirie : montant global de 1 297 000 €, détail ci-dessous (renvoi n° 43) :

- . opération 0029 : rue du Professeur Déperet à Tassin la Demi Lune : 22 000 €,
- . opération 0525 : rue du Merlo à Oullins : 30 000 €,
- . opération 0575 : rue, de la Garenne à Lyon 5° : 23 000 €,
- . opération 0653 : route de Vienne à Lyon 7° : 113 000 €,
- . opération 0823 : chemin du Raquin à Chassieu : 13 000 €,
- . opération 0930 : route d'Irigny à Saint Genis Laval : 96 000 €,
- . opérations 0582-0707 : eaux pluviales sur travaux de voirie - opérations de proximité : 1 000 000 €;

- pour les opérations suivies par la DGDU : montant global de 589 080 €, détail ci-dessous (renvoi n° 44) :

- . opération 0570 : 4° tranche à Vaulx en Velin Grolières : 24 284 €,
- . opération 0600 : DSU Figuières à Feyzin : 185 000 €,
- . opération 0720 : secteur Griffon à Lyon 1er : 22 183 €,
- . opération 0723 : aménagement de la place du 8 mai 1945 à Lyon 8° : 18 000 €,
- . opération 0778 : place Kennedy à Champagne au Mont d'Or : 71 071 €,
- . opération 0797 : Vénissieux GPV îlot du cerisier = 14 500 €
- . opération 0800 : parc de Gerland - 2° tranche à Lyon 7° : 80 000 €,
- . opération 0842 : place de l'ancienne Mairie à Montanay : 12 542 €,
- . opération 0845 : quartier Monmousseau à Vénissieux : 27 500 €,
- . opération 0936 : mode doux à Lyon 9°-5° Vaise : 134 000 €;

* pour les opérations suivies par la DGDEI : montant global de 189 493,48 €, détail ci-dessous (renvoi n° 45) :

- . opération 0889 : Irigny, Pierre Bénite et Saint Genis Laval RPZI la Mouche 53 365,48 € dont 31 926,93 € correspondent à une réémission de mandat émis à tort en 2004, sur le budget principal,
- . opération 0890 : RPZI à Craponne : 5 950,78 €,
- . opération 0891 : RPZI dans la vallée de la Chimie : 17 867 €,
- . opération 0892 : RPZI du Perica à Caluire et Cuire et à Rillieux la Pape : 87 310,22 €,
- . opération 0896 : RPZI à Lyon-nord, à Neuville-sur Saône et à Genay : 25 000 €.

Exercice 2005 - décisions modificatives - budget principal et budget annexe de l'assainissement - mouvements inter-budgétaires - tableau n° 8 -

Imputations	Dépenses	Imputations	Recettes
renvoi n° 43			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 822	- 1 297 000,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 222	+ 1 297 000,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 1 297 000,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 1 297 000,00
compte 657 150 subvention équipement groupement de communes fonction 811	+ 1 297 000,00	compte 131 500 subvention d'équipement net de taxe fonction 222	+ 1 297 000,00
renvoi n° 44			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 824	- 589 080,00		
compte 231 510 travaux de voirie fonction 222	+ 589 080,00		
compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 589 080,00	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 589 080,00
compte 657 150 subvention équipement groupement de communes fonction 811	+ 589 080,00	compte 131 500 subvention d'équipement net de taxe fonction 222	+ 589 080,00
renvoi n° 45			
compte 231 510 travaux de voirie fonction 090	- 189 493,48		
compte 213 510 travaux de voirie fonction 222	+ 189 493,48		

compte 023 000 virement à la section d'investissement fonction 01	- 189 493,48	compte 021 000 virement de la section de fonctionnement fonction 01	- 189 493,48
compte 657 150 subvention équipement groupement de communes fonction 811	+ 189 493,48	compte 131 500 subvention d'équipement net de taxe fonction 222	+ 189 493,48

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les décisions modificatives ci-dessus présentées et les mises à jour correspondantes des prévisions par chapitre, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Budget principal	9 191 461,69	9 191 461,69
section de fonctionnement	4 750 416,51	4 750 416,51
011 - charges à caractère général	229 103,70	
013 - atténuations de charges		48 328,00
014 - atténuations de produits	- 1 346 908,00	
022 000 - dépense imprévues de fonctionnement	- 603 360,00	
023 000 - virement à la section d'investissement	- 7 679 803,58	
657 110 - subventions d'équipement à l'Etat	- 1 092 753,28	
657 150 - subventions d'équipement aux groupements de collectivités	2 075 573,48	
657 170 - subventions d'équipement aux établissements publics locaux	- 200 000,00	
657 280 - subventions d'équipement aux autres organismes privés	- 2 200 000,00	
657 340 - subventions de fonctionnement aux communes	53 327,00	
657 370 - subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	30 000,00	
657 410 - subventions de fonctionnement aux SEM	4 670,84	
657 480 - subventions de fonctionnement aux organismes privés	- 327 052,98	
657 580 - fonds de concours aux autres organismes publics	10 630 000,00	
67 - charges exceptionnelles	3 985 391,33	
68 - dotations aux amortissements et provisions	1 192 228,00	
73 - impôts et taxes		- 7 125 830,00
74 - dotations et participations		702 602,24
77 - produits exceptionnels		11 125 316,27
section d'investissement	4 441 045,18	4 441 045,18
020 000 - dépenses imprévues d'investissement	1 151 525,87	
021 000 - virement de la section de fonctionnement		- 7 679 803,58
10 - dotations, fonds divers et réserves		
13 - subventions d'investissement	175 054,54	33 000,00
16 - emprunts et dettes assimilées	11 730,00	11 730,00
19 - différences sur réalisations d'immobilisation	160 873,10	318 322,06
20 - immobilisations incorporelles	7 314,63	109 237,04
21 - immobilisations corporelles	2 925 030,29	2 765 548,10
23 - immobilisations en cours	- 2 490 328,61	1 313 431,17
27 - autres immobilisations financières	1 875 293,39	3 020 078,37

28 - amortissements des immobilisations		1 192 228,00
458 100 - dépenses de travaux pour tiers - acquisitions foncières		23 248,47
458 102 - dépenses de travaux pour tiers - place Roger Salengro à Oullins	181 317,31	
458 110 - dépenses de travaux pour tiers - PAE Vilette-Paul Bert	40 000,00	
458 120 - dépenses de travaux pour tiers - Vénissieux Monmousseau	50 000,00	
458 129 - dépenses de travaux pour tiers - DSU Champlong SGL	800,90	
458 133 - dépenses de travaux pour tiers - parc de Gerland à Lyon 7°	61 501,23	
458 152 - dépenses de travaux pour tiers - Léo Lagrange à Vénissieux	274 000,00	
458 154 - dépenses de travaux pour tiers - site propre - 2° tranche à Vaulx en Velin	16 932,53	
458 202 - recettes de travaux pour tiers - place Roger Salengro à Oullins		23 000,00
458 222 - recettes de travaux pour tiers - DSU à Pierre Bénite		413 085,34
458 239 - recettes de travaux pour tiers - Vénissieux Pyramide		36 587,70
458 249 - recettes de travaux pour tiers - parc de Gerland - 2° tranche à Lyon 7°		812 400,00
458 257 - recettes de travaux pour tiers - gestion de proximité à Lyon 9° la Duchère		62 950,20
458 265 - recettes de travaux pour tiers - boulevard Eugène Deruelle - tramway à Lyon 3°		99 091,86
458 267 - recettes de travaux pour tiers - place Gabriel Péri à Lyon 3°		1 176 050,00
458 274 - recettes de travaux pour tiers - bâtiment UC6-A à Bron		410 087,85
458 276 - recettes de travaux pour tiers - barre 550 à Lyon 9°		108 617,60
48 - compte de régularisation		
Budget des eaux	108 854,84	108 854,84
section d'investissement	108 854,84	108 854,84
13 - subventions d'équipement	8 854,84	8 854,84
20 - immobilisations incorporelles		
23 - réseau d'eau potable	100 000,00	100 000,00
Budget de l'assainissement	5 578 002,05	5 578 002,05
section d'exploitation	298 100,00	298 100,00
011 - charges à caractère général	248 100,00	
67 - charges exceptionnelles	50 000,00	
70 - vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		50 000,00
74 - subventions d'exploitation		248 100,00
section d'investissement	5 279 902,05	5 279 902,05
13 - subventions d'équipement		2 075 573,48
21 - immobilisations corporelles	2 904 328,57	
23 - immobilisations en cours	2 375 573,48	300 000,00
27 - autres immobilisations financières		2 904 328,57

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,